



Les étudiants en **DUT Génie Biologique option Analyses Biologiques et Biochimiques** sont soumis à certaines **obligations vaccinales**. Conformément aux articles L.3111-4 et L.3112-1 du Code de la Santé Publique, vous devez apporter la preuve que :

- vous êtes immunisé(e) contre les maladies suivantes:
  - **Diphtérie, tétanos, poliomyélite**
  - **Hépatite B**
  - **Fièvre typhoïde,**

Vous devez donc impérativement apporter **le jour de la rentrée universitaire** :

- **l'attestation médicale d'immunisation et de vaccinations obligatoires**, fournie en page 2 et dûment complétée par votre médecin traitant
- **l'attestation médicale de sérologie de l'hépatite B**, comportant un résultat, même ancien, indiquant la présence dans le sérum d'anticorps anti-HBs à une concentration supérieure à 100 UI/l.

Si vous n'avez pas de résultat de **sérologie de l'hépatite B**, vous devez rapidement effectuer une analyse de sang pour le dosage des anticorps anti-HBc et des anticorps anti-HBs en vue de la délivrance d'une attestation médicale (Algorithme pour le contrôle de l'immunisation contre l'hépatite B en page 3)

**Le non-respect de cette procédure concernant la vaccination ne vous permettra pas l'accès à certains enseignements et stages obligatoires et de ce fait, la validation du diplôme et le maintien dans la formation**



**ATTESTATION MEDICALE D'IMMUNISATION ET DE VACCINATIONS OBLIGATOIRES**  
**(A REMETTRE LE JOUR DE LA RENTREE UNIVERSITAIRE)**

Dr NOM Prénom : .....

Titre et qualification : ..... Lieu, date : .....

Adresse : .....

Téléphone : .....

Je, soussigné(e) Dr....., certifie que M/Mme

NOM : ..... Prénom : ..... Né(e) le : .....

Candidat(e) à l'inscription à une formation de technicien(ne) en analyses biomédicales a été vacciné(e) :

- Contre la **diphtérie**, le **tétanos** et la **poliomyélite** :

Dernier rappel effectué			Nombre de vaccins DTP depuis la naissance
Nom du vaccin	Date	N° lot	

- Contre la **fièvre typhoïde** depuis moins de 3 ans :

Nom du vaccin	Date	N° lot

- Contre **l'hépatite B**, selon les conditions définies en page 3, il/elle est considéré(e) comme (*ayer les mentions inutiles*) :

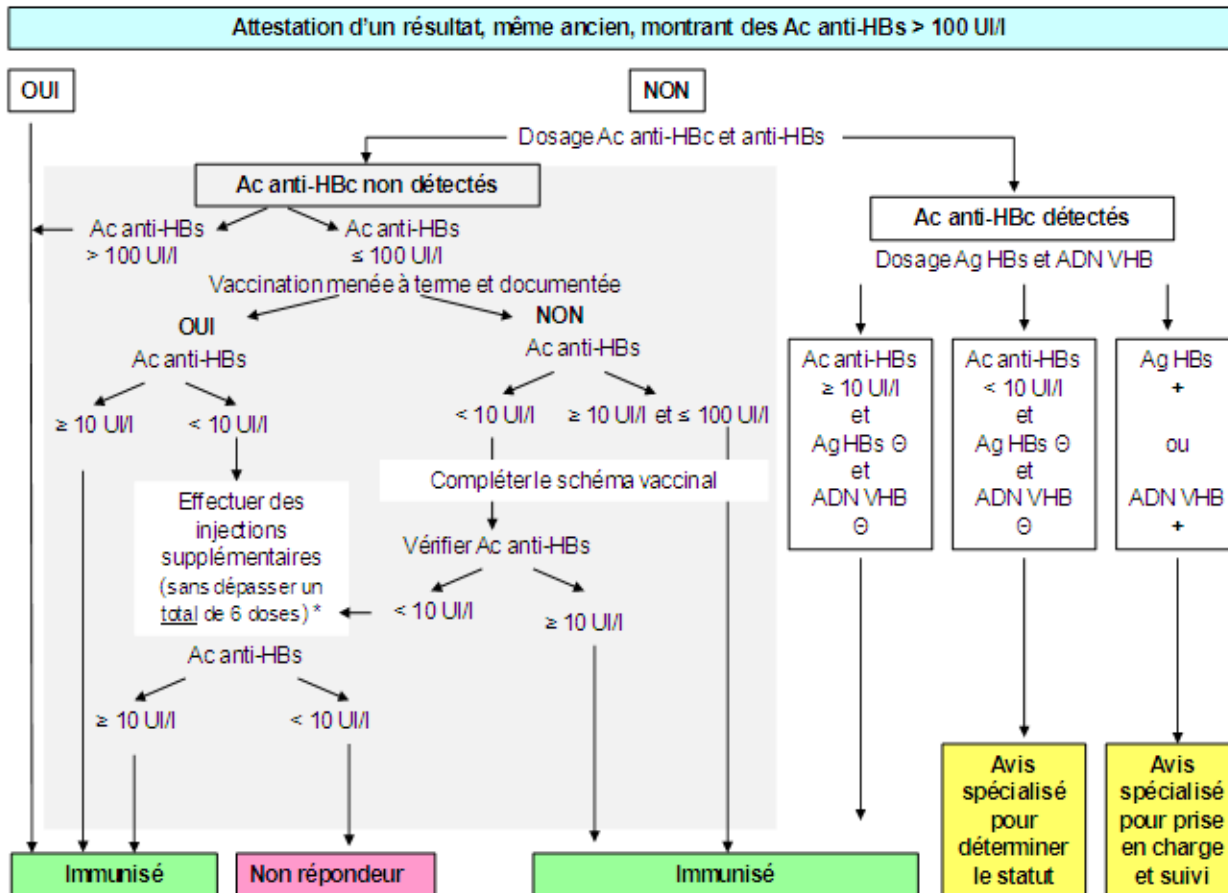
Immunisé contre l'hépatite B	OUI	NON
Non répondeur(se) à la vaccination	OUI	NON

Signature et cachet du médecin traitant

Signature du Médecin de Le Mans Université

Nota bene : Selon le calendrier vaccinal en vigueur, pour ces professionnels de santé, il est par ailleurs recommandé d'être immunisé contre la coqueluche, la rougeole, la rubéole, la varicelle et la grippe saisonnière.

## Algorithme pour le contrôle de l'immunisation contre l'hépatite B des personnes mentionnées à l'article L.3111-4 et dont les conditions sont fixées par l'arrêté du 2 août 2013



Ac anti-HBc détectés

Dosage Ag HBs et ADN VHB

Ac anti-HBs ≥ 10 UI/l et Ag HBs ⊖ et ADN VHB ⊖

Immunisé

Ac anti-HBs < 10 UI/l et Ag HBs ⊖ et ADN VHB ⊖

Avis spécialisé pour déterminer le statut

Ag HBs + ou ADN VHB +

Avis spécialisé pour prise en charge et suivi

\* Sauf cas particulier voir 4° de l'annexe 2 de l'arrêté

Légende : Ac : anticorps ; Ag : antigène ; VHB : virus de l'hépatite B

### Textes de référence

- Articles L.3111-1, L.3111-4 et L.3112-1 du code de la santé publique (CSP)
- Arrêté du 15 mars 1991 fixant la liste des établissements ou organismes publics ou privés de prévention ou de soins dans lesquels le personnel exposé doit être vacciné, modifié par l'arrêté du 29 mars 2005 (intégration des services d'incendie et de secours)
- Arrêté du 6 mars 2007 relatif à la liste des élèves et étudiants des professions médicales et pharmaceutiques et des autres professions de santé pris en application de l'article L.3111-4 du CSP
- Arrêté du 21 avril 2007 relatif aux conditions de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux (Titre III)
- Arrêté du 2 août 2013 fixant les conditions d'immunisation des personnes visées à l'article L.3111-4 du CSP
- Calendrier vaccinal en vigueur (cf. Site du ministère chargé de la santé : <https://solidarites-sante.gouv.fr/prevention-en-sante/preserver-sa-sante/vaccination/calendrier-vaccinal>)